

**RAPPORT N° 00/5-22**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**EVACUATION DES EAUX PLUVIALES**  
**AU CHEMIN DE L'ILET DE LA SOURCE / BRETAGNE**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**  
**ET DE PASSER UN MARCHÉ DE TRAVAUX**

La configuration de la partie basse du Chemin Bois Rouge à La Bretagne ainsi que l'absence de dispositif d'assainissement pluvial sur cette zone exposent les propriétés situées en contrebas du Chemin de l'Ilet de la Source à des risques d'inondation et ne permettent pas l'assainissement pluvial de l'Ecole Bory Saint-Vincent.

La solution identifiée pour la collecte et l'évacuation des eaux de ruissellement en cause et permettant la réalisation d'un réseau d'assainissement à l'intérieur de l'établissement scolaire précité consiste en la mise en place d'un réseau de collecte des eaux pluviales dans l'emprise du Chemin de l'Ilet de la Source pour une évacuation des eaux vers la Ravine du Chaudron.

Les travaux à réaliser comprennent :

- l'exécution de fouilles en tranchée (environ 1 750 m<sup>3</sup>) ;
- la mise en place de collecteur sur 460 ml (Ø 1 600 ; Ø 800 ; Ø 600 et Ø 400 ) ;
- la réalisation d'un dispositif de captage des eaux pluviales par dix-huit regards avaloirs ;
- la confection d'un ouvrage d'extrémité (maçonnerie de moellons) ;
- le reprofilage du Chemin de l'Ilet de la Source ;
- les réfections de chaussée (enrobés, tricouche et béton - environ 1 600 m<sup>2</sup>).

Le coût des travaux étant estimé à 1 500 000 F. Leur réalisation nécessite une procédure d'appel d'offres.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif, au Chapitre 23 / Article 2315.

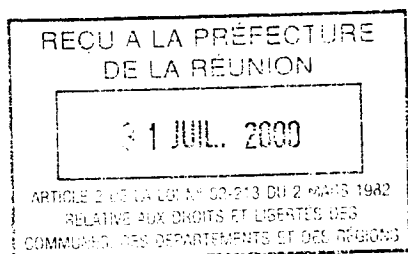
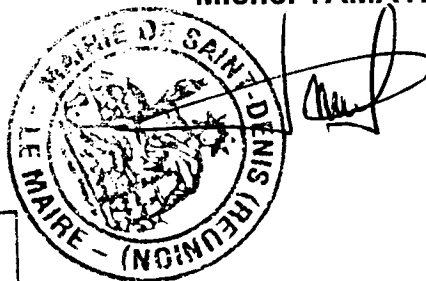
## RAPPORT N° 00/5-22

Je vous demande donc :

- d'approuver le projet d'évacuation des eaux pluviales du Chemin de l'Ilet de la Source à La Bretagne ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert et à passer un marché de travaux avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié ;
- d'autoriser la signature du marché par moi-même ou par mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



DELIBERATION N° 00/5-22  
du Conseil Municipal  
en séance du lundi 24 juillet 2000

OBJET

EVACUATION DES EAUX PLUVIALES  
AU CHEMIN DE L'ILET DE LA SOURCE / BRETAGNE

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE PASSER UN MARCHÉ DE TRAVAUX

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/5-22 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur André BOURGIN, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet d'évacuation des eaux pluviales du Chemin de l'Ilet de la Source à La Bretagne.

**ARTICLE 2**

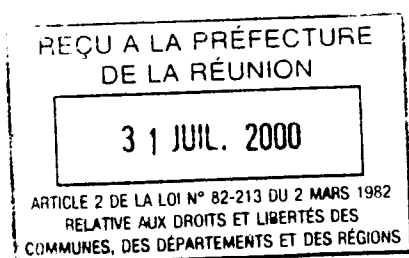
Autorise le Maire à lancer l'appel d'offres et à passer un marché de travaux avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

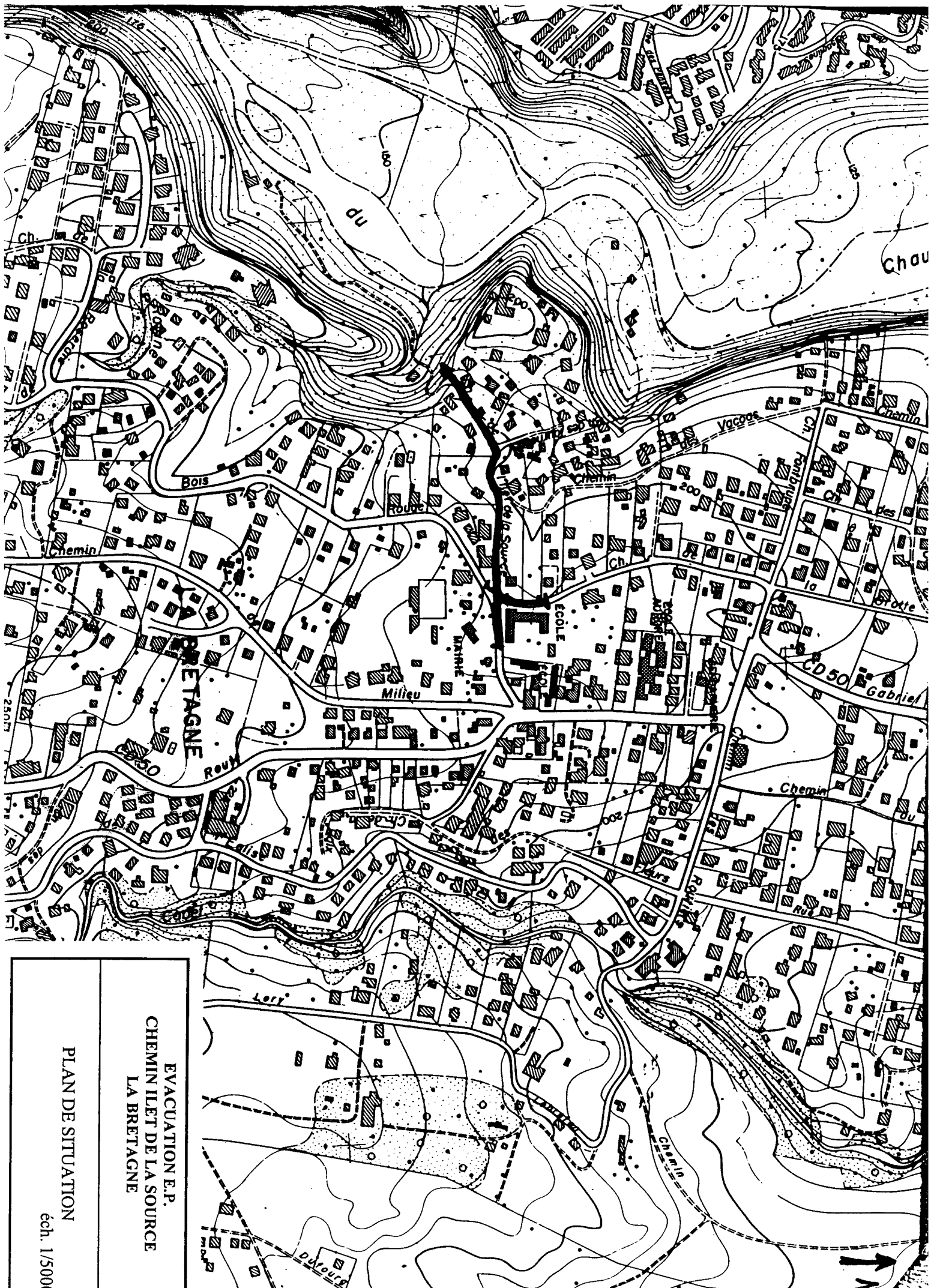
**ARTICLE 3**

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le marché.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 28 JUIL. 2000

LE MAIRE  
Michel TAMAYA





EVACUATION E.P.  
CHEMIN ILET DE LA SOURCE  
LA BRETAGNE

PLAN DE SITUATION

éch. 1/5000